Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 080-200094696-20240703-2024_DELIB_79-DE

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 3 JUILLET 2024

DATE DE CONVOCATION :
25/06/2024

DATE D'AFFICHAGE :
04/07/2024

NOMBRE DE MEMBRES :

- Inscrits : 17
- Présents : 13
- Absents : 4
- Votants : 13
- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

OBJET :

Accompagnement financier favorisant l'amélioration énergétique de l'habitat privé

Pays du Coquelicot
BS3V

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 3 juillet à 10 heures 00, le Bureau de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, légalement convoqué s'est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 13 membres sur 17 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 4 membres.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président rappelle l'accompagnement mis en place par la Fédération à destination des ménages par le biais de l'aide forfaitaire pour les EPCI s'engageant dans une démarche de structuration d'un accompagnement favorisant l'amélioration énergétique de l'habitat privé.

L'aide financière de la FDE 80 pour le soutien de ces démarches territoriales s'élève à 0,20 € /an /habitant sur 3 années. L'aide est apportée pour les EPCI adhérents à la FDE, à hauteur de la population des communes adhérentes à la Fédération.

2 structures nous ont sollicité pour renouveler cette aide afin d'appuyer la poursuite de leurs guichets uniques de l'habitat : la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot et le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Fédération décide :

- d'approuver les conventions pour l'accompagnement financier favorisant l'amélioration énergétique de l'habitat privé à passer avec la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot et le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions requises avec les territoires concernés et engager les actions s'y référant.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Président,

Franck BEAUVARLET

Fédération Départementale d'Energie de la Somme
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE